

Surface à litière (851)

<p>OPD (résumé de la fiche technique "Promotion de la biodiversité dans l'exploitation agricole")</p>	<p>Réseau écologique</p>	<p>Qualité écologique de niveau 2 selon OPD</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Aucune fumure - Produit phytosanitaire interdit - Fauche dès le 1^{er} septembre - Le produit de la faune est exporté - Une coupe annuelle maximum, minimum une coupe tous les 3 ans - Récolte exceptionnellement utilisable comme fourrage - Pas de pâture d'automne 	<ul style="list-style-type: none"> - Maximum 50% de la surface peut être fauché chaque année - Pas d'utilisation du conditionneur. S'il n'est pas possible de le déclencher, l'ouvrir au maximum lors de la fauche <p>Recommandation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hauteur de coupe à 7 cm minimum 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'espèces végétales indicatrices de qualité - Conditionneurs interdits

Réseau Ecologique Vallée de la Sorne. Période 2018-2025.

Plantes indicatrices	
	<i>Polygonum bistorta</i> (Renouée bistorte) <i>Sanguisorba officinalis</i> (Sanguisorbe officinale) <i>Filipendula ulmaria</i> (Reine des prés) <i>Succisa pratensis</i> (Succise des prés) <i>Caltha palustris</i> (Populage des marais)
Espèces cibles	
	<i>Lycaena dispar</i> (Cuivré des marais) <i>Apatura iris</i> (Grand mars changeant) <i>Stetophyma grossum</i> (Criquet ensanglanté) <i>Lycaena dispar</i> (Cuivré des marais) <i>Emberiza schoeniclus</i> (Bruant des Roseaux) <i>Acrocephalus palustris</i> (Rousserolle verderolle) <i>Acrocephalus scirpaceus</i> (Rousserolle effarvatte) <i>Saxicola rubetra</i> (Tarier des prés)
Justification de la mesure	
<p>Le Cuivré des marais apprécie particulièrement le <i>Rumex hydrolapathum</i> qui pousse dans ce genre de milieu et qui est rare en Suisse</p> <p>Ce sont des terrains de chasse essentiels pour les oiseaux vivants aux abords de lieux humides.</p> <p>Ces milieux sont en marge pour la production agricole mais ont un potentiel écologique très important, il est intéressant de les valoriser grâce à un entretien adéquat.</p>	

Version : Vallée de la Sorne, novembre 2017